

Conseil Syndical 26 juin 2025 à 18 h 00

## PROCÈS-VERBAL 2025/04

|  |                            |                           |
|--|----------------------------|---------------------------|
| Date de la convocation : 20/06/2025                          |                            |                           |
| Compétences prévention, valorisation, traitement             |                            |                           |
| Nombre de membres :<br>33                                    | Nombre de présents :<br>26 | Nombre de pouvoirs :<br>2 |
| Administration générale et compétence RCU en lien avec l'UVE |                            |                           |
| Nombre de membres :<br>36                                    | Nombre de présents :<br>28 | Nombre de pouvoirs :<br>3 |



### Présents avec voix délibérative :

#### ❖ Membres titulaires : 27

##### Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

Didier CHAUVIN  
Nicolas BARBE  
Raphaël CHARMIER  
Lionel MALFROY  
Laurence INVERNIZZI

##### Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

Pierre-François BERNARD  
Brigitte TAILLARD  
Benoit BOUCHARD  
Paul RUCHET  
Jean-Louis TRUCHE

##### Communauté de Communes du Val de Morteau :

Bernard JACQUET  
Catherine ROGNON  
Cédric BOLE

##### SMCOM :

Christian VALLET  
Elisabeth VIENNET

Claude COURVOISIER  
Michel BEUQUE

**Communauté de Communes du Pays de Maîche :**

Constant CUCHE  
Dominique BERNARD  
Martial CORDIER  
Bertrand LOUVET

**Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs :**

Claude GINDRE  
Jean-Luc BARNOUX  
Florence SCHIAVON  
Ludovic MIROUDOT

**Communauté de Communes du Plateau du Russey :**

Jean-Marc LERAT

**Commune de Doubs :**

Georges COTE-COLISSON

❖ **Membres suppléants** (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire) : **1**

**Commune de Pontarlier :**

Gilles FRENOIS remplace Daniel DEFASNE

❖ **Membres titulaires ayant reçu un pouvoir écrit d'un autre titulaire en l'absence de son suppléant** (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire) : **3**

**Communauté de Communes du Val de Morteau :**

Jean-Noël CUENOT donne pouvoir à Bernard JACQUET  
Claire REYMOND BALANCHE donne pouvoir à Catherine ROGNON

**Communauté de Houtaud :**

Marie-Line D'HOUTAUD donne pouvoir à Claude GINDRE

❖ **Absents excusés :**

**Communauté de Communes du Grand Pontarlier :**

Jacques PRINCE

**Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :**

François CUCHEROUSET

**Communauté de Communes du Plateau du Russey :**

Bernard PRETOT

**Communauté de Communes du Pays de Sancey/Belleherbe :**

Benoît CIRESA

Frédéric ANDRE

 **Présents sans voix délibérative :**

Jean-Yves MEUTERLOS

Valérie BOFFELLI

Fabien VIEILLE-MECET

**Diffusion :**

- Membres titulaires et suppléants
- Président(e)s des adhérents
- Directeurs (rices) des services techniques des adhérents
- Services techniques des adhérents
- Agents PRÉVAL et SMCOM
- Site internet

## **ORDRE DU JOUR**

### **❖ Préambule**

- Bilan Bourse aux Matériaux – édition des 16 et 17 mai 2025
- Bilan activités 2024 Association La Marmite Solidaire
- Le Centre de tri a 10 ans
- Bilan PO 2025
- Avancée chantier Pôle réemploi et déchèterie du Bélieu

### **❖ Présentation du rapport annuel 2024**

### **❖ Commission Valorisation Réduction et Valorisation Biodéchets**

- Travaux plateforme végétaux Maiche
- Travaux déchèterie de Maiche
- Travaux plateforme végétaux Labergement Sainte Marie
- Concours photos sur le jardinage au naturel
- Informations diverses : état des lieux des sites de compostage, broyeurs
- Visite de site de compostage de Pontarlier - Les Capucins

### **Commission Valorisation Matière**

- Bilan REP : conséquences sur incinérables et non valorisables, coûts évités par CC, soutiens PREVAL
- Bilan poste de coordinateur
- Tarif gros producteurs cartons

### **❖ Commission Administration, Finances et Personnel**

- Finances – Prêts bancaires 2025 (budget principal et budget RCU) – Résultats consultation
- RH – Apprentissage – Service biodéchets
- RH – Tableau avancements grades 2025 - Modificatif
- RH – Mise à jour du tableau des effectifs
- RH – Bilan de compétences – Participation Préval
- Administration – Convention de coopération technique et fonctionnelle
- Administration – Bélieu – Convention tripartite pour gestion parties partagées
- Administration – Attribution marché schéma directeur du réemploi
- Administration – Accord cadre – Achat électricité

## Préambule

Le Conseil Syndical s'est réuni le 26 juin 2025 à 18h00 au siège de Préval 2, rue des tourbières à PONTARLIER sous la Présidence de Monsieur Claude GINDRE.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.

Après avoir vérifié les règles relatives au quorum, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Constant CUCHE est désigné pour remplir cette fonction.

Le quorum en début de séance est de 28 membres présents.

Il est précisé qu'il a été enregistré 3 pouvoirs.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2025.**

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 14 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Bilan Bourse aux Matériaux – Edition des 16 et 17 mai 2025**

Monsieur Jean-Yves MEUTERLOS, Directeur Général des Services, présente le bilan de la Bourse aux matériaux qui s'est tenue les 16 et 17 mai 2025. Il projette une vidéo de présentation de l'événement qui a été vue environ 60 000 fois sur les réseaux sociaux et se félicite de la fréquentation des divers sites dont il présente les chiffres clefs :

- 14 entreprises participantes
- 799 visites recensées sur les différents sites
- 45 % d'acheteurs
- 96 tonnes de matériaux remis en circulation
- 97 000 € de chiffre d'affaires généré

Il remercie vivement les entreprises implantées dans les collectivités qui accueillent cet événement et toutes les forces vives du PTCE qui ont œuvré à la réussite de cette opération, au premier rang desquelles Benoit COURTEJAIRE qui coordonne avec brio cet événement depuis plusieurs années désormais.

### **Bilan d'activités 2024 de la Marmite Solidaire**

Monsieur Jean-Yves MEUTERLOS présente le bilan d'activités de l'association « La marmite solidaire » dont Préval est membre. Il souligne le dynamisme de la structure qui compte 2 salariés et 50 bénévoles et valorise 4.5 tonnes d'invendus. Elle a vendu 3943 unités et offerts 9707 portions dans le cadre de l'aide alimentaire. La part commercialisation avec notamment l'activité traiteur a connu une nette augmentation en 2024 ; les collectivités peuvent y avoir

d'ailleurs recours pour leurs manifestations et événements. L'association fait laver ses baux à l'atelier de lavage des contenants alimentaires de Valdahon. Elle a des projets de professionnalisation et de développement ambitieux de son activité.

## **Le centre de tri a 10 ans**

Monsieur Claude GINDRE, Président, rappelle que le centre de tri fête ses 10 ans cette année. A cette occasion, les belles performances de tri ont été mises en avant. On déplore néanmoins toujours des erreurs de tri qui peuvent avoir de lourdes conséquences notamment les Petits Appareils en Mélanges, appareils électriques dont les composants (batteries) ont des incidences fortes sur le risque incendie au niveau des lignes de tri.

## **Bilan des portes ouvertes Valopôle**

Monsieur Jean-Yves MEUTERLOS présente le bilan de l'opération Portes Ouvertes des 14 et 15 juin derniers.

460 visiteurs ont été accueillis sur ces 2 journées au cours desquelles de nombreux ateliers, stands et animations ont été proposés en lien avec 11 partenaires de l'éducation à l'environnement.

30 circuits de visites du site ont été organisés grâce à la mobilisation de 12 guides issus des équipes de Préval et Suez.

Le tout dans une très bonne ambiance empreinte de convivialité et coopération.

Monsieur Claude GINDRE, Président, tient à saluer l'engagement des équipes qui ont eu à cœur d'accueillir dans les meilleures conditions le public venu découvrir le site de Valopôle. Il souligne la très bonne organisation logistique de l'événement et tient à remercier l'ensemble de l'équipe en charge de la préparation de ces journées et les agents mobilisés durant le week-end.

## **Point avancement chantier pôle réemploi et déchèterie du Bélieu**

Monsieur Jean-Yves MEUTERLOS présente l'état d'avancement du chantier du pôle réemploi du Bélieu. Il rappelle la visite de chantier organisée à l'attention des élus le 10 juillet à 14H00 à l'occasion de la pose de la charpente de la maison du réemploi en bois scolyté.

## **Présentation du rapport d'activités de Préval pour 2024**

Le Président rappelle au Conseil Syndical qu'en application du décret N°2000-404 du 11 mai 2000 modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Élimination des Déchets doit être présenté à l'Assemblée Délibérante.

A cet effet, le Président présente au Conseil Syndical ce rapport composé d'une partie technique et financière.

Le Président précise que ce document doit être mis à la disposition du public. En conséquence, il sera transmis à l'ensemble des collectivités membres de PREVAL HD.

A l'occasion de la présentation du rapport d'activités 2024, Monsieur le Président tient à remercier vivement M Jean-Marc LERAT, membre du conseil syndical de Préval et par ailleurs Président de l'association REBON depuis sa création et qui a annoncé récemment son départ de la Présidence. Il salue son engagement, son implication sans faille et la richesse de ses connaissances et apports qui ont contribué grandement au très bon partenariat entretenu avec REBON. M LERAT tient à indiquer qu'il est heureux et fier de s'impliquer dans l'aventure Préval et de sa contribution au développement de l'économie circulaire qui n'est plus aujourd'hui marginale, mais porte des valeurs qui ont du sens.

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical décident d'adopter le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Élimination des Déchets 2024.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

## **Commission Réduction et Valorisation des biodéchets**

**Rapporteur** : Monsieur Lionel MALFROY, 3<sup>ème</sup> Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Réduction et Valorisation des biodéchets.

### **Point 1 :**

#### Travaux plate-forme végétaux Maiche

Monsieur Lionel MALFROY présente à l'assemblée le projet de construction de murs coupe-feu sur la plateforme de broyage des végétaux de Maïche, et ce, par obligation réglementaire. Il propose aux membres du Conseil Syndical de lancer un marché à procédure adaptée dans les conditions suivantes :

Objet : Marché murs coupe-feu plateforme végétaux

Procédure : Adaptée

Montant prévisionnel : 120 000 € HT

Publicité : JAL

Les membres du Conseil Syndical à l'unanimité, autorisent le Président :

- à lancer ce marché dans les conditions énoncées ci-dessus,
- à signer ce marché après avis et décision de la commission MAPA,

- à signer tout document relatif à ce marché.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 28 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

## Point 2 :

### Travaux déchèterie Maiche

Monsieur Lionel MALFROY explique que dans le cadre d'une obligation réglementaire, il est nécessaire de procéder à l'installation d'une réserve d'eau d'un plus grand volume pour la défense incendie commune à la déchèterie de Maïche, propriété de la Communauté de Communes du Plateau de Maïche (CCPM), et à la plateforme de broyage des végétaux de Maïche, propriété de Préval.

Le montant des travaux est estimé à ce jour à 15 000 €.

Il propose à l'assemblée que Préval assure la commande et le suivi des travaux et refacture la moitié des travaux d'installation de cette réserve à la CCPM qui a donné un accord de principe.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical autorisent le Président, à l'unanimité, à refacturer la moitié du montant des travaux à la CCPM.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 28 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

## Point 3 :

### Travaux plate-forme végétaux Labergement-Sainte-Marie

Monsieur Lionel MALFROY présente à l'assemblée le projet de transfert et de mise aux normes de la plateforme de broyage des végétaux de Labergement Sainte Marie, et ce, par obligation réglementaire.

Il propose aux membres du Conseil Syndical de lancer un marché à procédure adaptée dans les conditions suivantes :

- ✚ Objet : Marché de travaux de mise aux normes de la plateforme végétaux de Labergement Sainte Marie
- ✚ Procédure : Adaptée
- ✚ Montant prévisionnel : 250 000 € HT
- ✚ Publicité : JAL

Les membres du Conseil Syndical à l'unanimité, autorisent le Président :

- à lancer ce marché dans les conditions énoncées ci-dessus,
- à signer ce marché après avis et décision de la commission MAPA,
- à signer tout document relatif à ce marché.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 28 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

- **Point 4 :**

Concours photo sur le jardinage au naturel

Dans le cadre de la réduction et de la valorisation des biodéchets, le Président propose aux membres du Conseil Syndical le lancement d'un concours photos.

Afin de récompenser les lauréats de ce concours, il propose au Conseil Syndical de remettre des récompenses. L'achat de ces prix sera imputé au compte 65132.

Une autre délibération viendra compléter celle-ci. Elle sera prise après la clôture de cet évènement afin d'indiquer la liste des bénéficiaires et les prix attribués individuellement.

L'exposé du Président entendu, les membres du Conseil Syndical à l'unanimité valident ces dispositions.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 28 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

**Point 5 :**

Informations diverses

Monsieur Lionel MALFROY expose l'état d'avancement du déploiement des sites de compostage publics sur le territoire et la programmation de déploiement pour 2025.

Il rappelle par ailleurs à l'assemblée la mise à disposition de broyeurs des végétaux aux collectivités adhérentes et cite leurs différents lieux de stockage. Une convention sera prochainement signée avec la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe pour la mise à disposition d'un nouveau broyeur.

**Point 6 :**

Visite de site de compostage de Pontarlier -Les Capucins

Monsieur Lionel MALFROY informe l'assemblée de la récente visite du site de compostage du quartier des capucins à Pontarlier par les membres de la commission RVB. Cette visite a permis aux élus de constater la bonne tenue du site et le suivi efficace des différentes phases de maturation du compost.

## Commission Valorisation Matière

**Rapporteur** : Monsieur Bernard JACQUET, 4ème Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Valorisation Matière.

### Point 1 :

Bilan REP 2024

Monsieur Bernard JACQUET propose aux membres du Conseil Syndical un bilan 2024 de l'évolution des tonnages REP.

Il dresse le bilan des coûts évités sur une année, ce qui représente une somme de l'ordre de 1 150 000 € pour l'ensemble du territoire Préval ainsi que les soutiens obtenus par filière.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

### Point 2 :

Bilan poste de coordinateur des déchèteries

Monsieur Bernard JACQUET présente ensuite aux membres du Conseil Syndical un bilan des missions exercées par le coordinateur de déchèteries, en poste depuis septembre 2024, ainsi que la plus-value apportée sur l'activité depuis sa mise en place. Il rappelle que l'agent recruté l'a été dans le cadre d'un contrat de projet d'un an renouvelable et indique que le bureau a émis un avis favorable à la poursuite du poste, conformément à la délibération prise en mai 2024 qui avait créé le poste pour une durée de 6 ans maximum.

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de ces informations.

### Point 3 :

Tarif gros producteurs de cartons

Monsieur Bernard JACQUET explique aux membres du Conseil Syndical qu'afin de rester concurrentiel, il convient d'adapter les tarifs pratiqués aux gros producteurs de cartons livrant directement au centre de tri. Il propose la mise en place d'un prix de rachat spécifique pour les apports de cartons supérieurs à 700 tonnes par an selon les modalités suivantes :

- Prix mois n= prix mois n-1 + variation Copacel n-1 – 20 €/t (frais gestion/mise en balle)
- Tarif applicable à partir de la 1ère tonne livrée sous condition de signature d'un contrat d'engagement
- Application à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025 sans rétroactivité sur les tonnes livrées au 1<sup>er</sup> semestre

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical décident d'adopter ce nouveau tarif applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 31 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

## **Commission Administration Finances et Personnel**

**Rapporteur** : Monsieur Constant CUCHE, 1er Vice-Président de Préal et Responsable de la Commission Administration Finances et Personnel.

### Point 1 :

#### Finances - Prêts bancaires 2025 budget principal

Monsieur Constant CUCHE présente aux membres du Conseil Syndical les résultats de la consultation des prêts bancaires réalisée pour le financement des investissements 2025.

Il propose aux membres du Conseil Syndical de scinder ce besoin de financement en contractant deux emprunts :

- Auprès de la Banque Populaire un emprunt de 1 000 000 € dans les conditions suivantes :
  - o Objet : Acquisition matériels pour la régie de transport ;
  - o Montant du capital emprunté : 1 000 000 € ;
  - o Durée du contrat : 10 ans ;
  - o Taux d'intérêt fixe : 3.21% ;
  - o Montant total des intérêts : 164 512.60 € ;
  - o Amortissement : amortissement fixe du capital ;
  - o Montant des frais de dossier : 1 000 € ;
  - o Périodicité des échéances : trimestrielle ;
  - o Indemnité de remboursement anticipé : La Banque perçoit une indemnité actuarielle égale au montant total des intérêts prévus pour la période s'écoulant de la date de remboursement anticipé à la date d'échéance initiale du contrat, déduction faite d'une somme égale à celle des intérêts recalculés au taux de l'OAT.
  
- Auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt de 1 700 000 € dans les conditions suivantes :

- Objet : Travaux recyclerie de Maïche, travaux pôles de réemploi et économie circulaire du Bélieu et de Valdahon, acquisition de terrain sur la ZAE des Gravilliers à Pontarlier ;
- Montant du capital emprunté : 1 700 000 € ;
- Durée du contrat : 15 ans ;
- Taux d'intérêt fixe : 3.70% ;
- Montant total des intérêts : 479 612.50 € ;
- Amortissement : amortissement fixe du capital ;
- Montant des frais de dossier : 1 700 € ;
- Périodicité des échéances : trimestrielle ;
- Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle.

Ces précisions entendues les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer ces contrats de prêt dans les conditions précitées, et tout autre document relatif à ces opérations.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

## Point 2 :

### Finances - Prêts bancaires 2025 budget RCU

Monsieur Constant CUCHE présente aux membres du Conseil Syndical les résultats de la consultation des prêts bancaires réalisée pour le financement du programme de travaux du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) 2025.

Il propose aux membres du Conseil Syndical de contracter auprès de la Banque Postale deux emprunts pour un montant total de 2 200 000 € dans les conditions suivantes :

- Emprunt N° 1
- Objet : Acquisition chaudières gaz ;
- Montant du capital emprunté : 1 200 000 € ;
- Durée du contrat : 20 ans ;
- Taux d'intérêt fixe : 3.68% ;
- Amortissement : amortissement en capital constant ;
- Périodicité des échéances : trimestrielle ;
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours ;
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (préavis : 50 jours calendaires) ;

- Score Gissler : 1A ;
- Commission d'engagement : 0.07% du montant du contrat de prêt ;
- Versement des fonds : en une fois avant la date limite du 14 août 2025 (préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS).
  
- Emprunt N° 2 – Prêt vert
- Objet : Travaux réseau de chaleur urbain ;
- Montant du capital emprunté : 1 000 000 € ;
- Durée du contrat : 20 ans ;
- Taux d'intérêt fixe : 3.68% ;
- Amortissement : amortissement en capital constant ;
- Périodicité des échéances : trimestrielle ;
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours ;
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (préavis : 50 jours calendaires) ;
- Score Gissler : 1A ;
- Commission d'engagement : 0.07% du montant du contrat de prêt ;
- Versement des fonds : en une fois avant la date limite du 18 août 2025 (préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS).

Ces précisions entendues les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer ces contrats de prêts dans les conditions précitées, et tout autre document relatif à cette opération.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 31 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

### Point 3 :

#### RH – Apprentissage- Service biodéchets

Monsieur Constant CUCHE propose au Conseil Syndical le recours à un contrat d'apprentissage au sein de PREVAL HD à la rentrée 2025 au service biodéchets conformément aux orientations stratégiques définies dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion.

Il en précise les conditions :

- Maître d'apprentissage : Florie SCHELLE.
- Missions : Apprenti animateur / sensibilisation au gaspillage alimentaire
  - Conception, mise en place et animation d'actions de sensibilisation sur la thématique de la prévention contre le gaspillage alimentaire en périscolaire

- Animation d'actions de sensibilisation sur la valorisation des biodéchets
- Diplôme préparé : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Durée de la formation : 1 an
- Allocation CNFPT : attribution avril 2025
- Saisie du Comité Social Territorial du 3 juin 2025 : avis favorable à l'unanimité
- Gratification : selon règles pour les contrats d'apprentissage
- Prise en charge par PREVAL des frais de déplacements selon les règles en vigueur et frais de participation à des colloques et séminaires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. Le Président est donc autorisé à signer ce contrat d'apprentissage et tout document s'y rapportant.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 31 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

#### Point 4 :

##### RH – Tableau avancement de grade 2025- Modificatif

Monsieur Constant CUCHE explique à l'assemblée que, par délibération N°2025-26, le Conseil Syndical de Préval a validé le tableau d'avancements de grade 2025 présenté par le CDG 25. Or ce dernier a omis qu'un poste pouvait bénéficier d'un avancement de grade. Il y a donc nécessité de compléter la délibération N°2025/26 comme suit :

- Poste de catégorie C – Filière technique
- Passage d'adjoint technique territorial à adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Proposition de modification du tableau des effectifs comme suit :
  - Filière : technique
  - Grade : adjoint technique territorial
    - Ancien effectif : 12
    - Nouvel effectif : 11
  - Filière : technique
  - Grade : adjoint technique territorial principal
    - Ancien effectif : 2
    - Nouvel effectif : 3

Ces modifications tiennent compte de l'avancement de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2025 objet de la présente délibération mais pas de l'avancement de grade au 1<sup>er</sup> juillet 2025, objet de la délibération N°2025-26.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2025, chapitre 12, article 64111.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, les modifications du tableau d'avancement de grade qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour la filière technique.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 31 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

### Point 5 :

RH – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Constant CUCHE explique qu'à la suite du recrutement de deux adjoints techniques :

- animateur conseiller tri : Lilou Martin-Sieger arrivée le 24/02/2025
- animateur conseiller tri et biodéchets : Julie Linthymmer arrivée le 05/04/2025

le tableau des emplois est ainsi modifié :

Grade : adjoint technique contractuel (35 h) :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 2

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, le tableau des effectifs, mis à jour, sera le suivant :

| Cadre d'emploi / Grade                     | Catégorie | Effectif | Poste   | Temps de travail hebdomadaire |
|--|-----------|----------|---------|-------------------------------|
| <b>Filière administrative</b>              |           |          |         |                               |
| Attaché hors classe / DGS                  | A         | 1        | Pourvu  | 35 heures                     |
| Attaché principal                          | A         | 1        | Pourvu  | 35 heures                     |
| Attaché territorial contractuel            | A         | 1        | Pourvu  | 35 heures                     |
| Rédacteur principal                        | B         | 2        | Pourvus | 35 heures                     |
| Adjoint administratif principal            | C         | 2        | Pourvus | 35 heures                     |
| <b>Sous-total - Filière administrative</b> |           | <b>7</b> |         |                               |

| Cadre d'emploi / Grade                     | Catégorie | Effectif  | Poste                     | Temps de travail hebdomadaire               |
|--|-----------|-----------|---------------------------|---|
| <b>Filière technique</b>                   |           |           |                           |   |
| Ingénieur principal                        | A         | 1         | Pourvu                    | 35 heures                                   |
| Ingénieur contractuel (contrats de projet) | A         | 5         | Pourvus                   | 5 postes 35 heures                          |
| Ingénieur contractuel                      | A         | 1         | Pourvu                    | 1 poste 28 heures                           |
| Technicien principal                       | B         | 4         | Pourvus                   | 4 postes à 35 heures                        |
| Technicien contractuel                     | B         | 3         | Pourvus                   | 3 postes à 35 heures                        |
| Adjoint technique principal                | C         | 4         | Pourvus                   | 4 postes à 35 heures                        |
| Adjoint technique                          | C         | 8         | 7 pourvus<br>1 non pourvu | 1 poste à 21 heures<br>7 postes à 35 heures |
| Adjoint technique contractuel              | C         | 2         | 2                         | 2 postes à 35 heures                        |
| <b>Sous-total - Filière technique</b>      |           | <b>28</b> |                           |   |
| <b>Total Général</b>                       |           | <b>35</b> |                           |   |

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité adoptent la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 31 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

## Point 6 :

### RH – Compte Personnel de Formation – Participation de Préal

Monsieur Constant CUCHE explique à l'assemblée le dispositif de Compte Personnel de Formation (CPF) qui permet aux agents fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de pouvoir suivre, au cours de leur carrière, des formations financées par la collectivité.

Le CPF est automatiquement alimenté à la fin de chaque année de 25 heures de formation dans la limite de 150 heures.

L'agent a l'initiative d'utiliser, avec l'accord de son employeur, ces heures de formation ayant pour but l'acquisition d'un diplôme ou l'acquisition de compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle.

Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

L'employeur examine les demandes d'utilisation du CPF en donnant une priorité aux demandes suivantes :

- Formation, accompagnement ou bilan de compétences
- Formation ou accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) par un diplôme, un titre ou une certification professionnelle
- Préparation aux concours et examens administratifs en complément des temps de préparation prévus règlementairement.

Afin d'encadrer les futures demandes d'utilisation du CPF à Préval, le Vice-Président propose de fixer les modalités de participation financière de Préval selon les modalités suivantes :

- Prise en charge des frais pédagogiques liées à la formation (exclusion des frais annexes tels que frais de déplacement et d'hébergement pour se rendre à la formation),
- Prise en charge de 50% du coût avec un plafond de 1 500 €
- Si prise en charge financière par la collectivité, il y a lieu de conclure une convention tripartite entre l'agent, la collectivité et le prestataire.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical acceptent les modalités de participation financière de Préval en cas de demande d'utilisation du Compte Personnel de Formation et autorisent le Président à signer tout document y afférent.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

## Point 7 :

### Administration – Convention de coopération technique et fonctionnelle

Monsieur Constant CUCHE rappelle qu'une convention de coopération était signée entre PRÉVAL, le SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets), le SYDOM (Syndicat Départemental de traitement des Ordures Ménagères du Jura), le SYTEVOM (Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères de Haute-Saône) et PMA (Pays de Montbéliard Agglomération).

La convention initiale étant arrivée à terme, il y a lieu de la renouveler.

Les objets de la convention sont :

- Réciprocité de traitement des déchets : en cas de détournement rendu nécessaire par des situations techniques

- Soutien et expertises techniques : retour d'expérience, partage de savoir-faire...
- Diffusion des dates d'arrêt technique des installations UVE

Les modalités financières sont les suivantes :

- Tarif régional d'incinération : 130.00 € hors taxes / tonne + TVA en vigueur + TGAP spécifique à chaque site (dernier quadrimestre 2025 et année 2026)
- Tarif régional de tri : 215.00 € hors taxes + TVA en vigueur (année 2025 et année 2026)
- Possibilité de révision de ces tarifs à partir de 2027

La durée de la convention est de 3 ans à compter de sa date de signature.

Les membres du Conseil Syndical acceptent, à l'unanimité cette proposition et autorisent le Président à signer cette nouvelle convention.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

## Point 8 :

Administration – Convention d'entente PREVAL-CCVM-CCPR gestion parties partagées Pôle Le Bélieu

Monsieur Constant CUCHE explique à l'assemblée que dans le cadre de la construction du pôle de réemploi du Bélieu, la Communautés de communes du Plateau du Russey, la Communauté de commune du Val de Morteau et Préval ont conclu en 2022 un marché de groupement de commandes afin de lancer conjointement des marchés d'études et de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle de réemploi.

Dans le prolongement de ce groupement de commandes, les deux EPCI et Préval ont décidé de recourir aux modalités de co-maitrise d'ouvrage prévues à l'article L 2422-2 du Code de la commande publique pour engager les travaux de construction qui ont débuté à l'automne 2024.

Il est convenu que le bâtiment technique de chaufferie et le réseau de chaleur seront la propriété de la CCVM. La déchetterie demeurera également la propriété de la CCVM qui en assurera la gestion mutualisée avec la CCPR dans le cadre d'une convention d'entente bipartite, tandis que Préval sera propriétaire de la recyclerie, de son parking attenant, de la zone de dépose minute et de la plateforme de broyage des déchets végétaux.

Il est convenu que pour la gestion des espaces communs à la déchèterie, à la recyclerie et à la plate-forme végétaux, une convention tripartite soit établie pour assurer une gestion globale cohérente du site (gardiennage, stationnement, entretien, déneigement...). Dans ce contexte il y a lieu de rédiger une convention tripartite d'une durée de 30 ans entre la CC Val de Morteau, la CC du Plateau du Russey et Préval pour l'utilisation des parties partagées.

Cette convention prévoit la mise en place d'une conférence composée de membres des trois parties qui validera les décisions. Préval assurera la mission de coordonnateur à titre gratuit.

Les contributions financières des parties pour les dépenses engagées sont définies ainsi :

- Préval : 50% des dépenses engagées
- CCVM : 37.5% des dépenses engagées
- CCPR : 12.5% des dépenses engagées

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical prennent connaissance du projet de convention d'entente et acceptent, à l'unanimité, cette proposition et autorisent le Président à signer cette convention d'entente tripartite.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 31 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

### Point 9 :

Administration – Attribution marché schéma directeur du réemploi

Le Vice-Président rappelle que par délibération N°2024/30 en date du 30 mai 2024, le Conseil Syndical a approuvé le lancement du marché de schéma directeur de réemploi et d'économie circulaire à l'échelle du territoire de Préval.

Après consultation selon la procédure des marchés publics en vigueur, le marché a été attribué :

- au cabinet Nathalie Mayoux Conseil
- et à son sous-traitant OLSO réemploi
- pour un montant de 54 675 € HT

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, valident cette proposition dans les conditions précitées.

Le Président précise qu'il était autorisé à signer le présent marché par la délibération exposée ci-avant.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 31 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

### Point 10 :

Administration – Accord-cadre achat électricité 2028-2029

Le Vice-Président explique aux membres du Conseil Syndical qu'il serait judicieux de lancer dès à présent une consultation pour la fourniture d'électricité pour 2028-2029.

Aussi, il convient de lancer une nouvelle consultation dans les conditions exposées ci-après :

- Objet : accord cadre à marchés subséquents pour la fourniture d'électricité
  - o Lot 1 : Fourniture d'électricité 2028
  - o Lot 2 : Fourniture d'électricité 2029
- Procédure : appels d'offres ouvert
- Publicité : BOAMP + JOUE

Les membres du Conseil Syndical acceptent, à l'unanimité cette proposition et autorisent le Président à :

- Lancer et signer cet accord-cadre après avis de la commission d'appel d'offres,
- Lancer et signer les marchés subséquents respectifs après avis de la commission d'appel d'offres,
- Signer tout autre document relatif à cet accord-cadre et ses marchés subséquents.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Le Président

Constant CUCHE

Claude GINDRE